



## Estimation et rachats de part entre frere et soeur

Par **Coraklimt**, le **25/02/2015** à **21:16**

Bonjour, je vais essayé d'être claire [smile3

En 2004 ma mère est décédée le notaire est alors venus estimer les biens de mes parents.

Un terrain a été déclaré et estimé non constructible.

En 2009 mon père aussi est décédé et on lui avait tout laisser au décès de ma mère.

Lors de la succession définitive entre moi et mon frère nous avons décidé que mon frère rachète mes pars en ayant 5 année pour me verser la somme.

Entre temps il a fait construire sur le terrain 3 maisons (juste modifié entrée du terrain pour devenir constructible ).

Ma question est: est-il possible de faire réévaluer la valeur de se terrain et donc de réévaluer ma part qu'il doit me racheter?

Espère suis compréhensible et merci d'avance pour votre réponse!